

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-02-02

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

NATURE DE L'ACTE : MARCHES PUBLICS

OBJET : M2024-03 CONSULTATION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - ACTION MA8 - AMENAGEMENT DU CASTRAN DANS SA TRAVERSEE DE FRANGY

Le Président du Syr'Usses, Jean-Yves Mâchard,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2020-09-06 en date du 17 septembre 2020 relative aux délégations consenties au Président par le Comité Syndical et au Vice-Président en cas d'empêchement du Président ;

CONSIDERANT le montant de la prestation estimé inférieur à 40 000 € HT, seuil de publicité et de mise en concurrence,

CONSIDERANT la consultation effectuée auprès de trois candidats

CONSIDÉRANT les deux offres reçues,

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise Hydrétudes groupe Altéréo est économiquement la plus avantageuse pour la mission.

DÉCIDE :

Article 1 :

De passer commande auprès de l'entreprise **Hydrétudes groupe Altéréo** – 815 route de Champ Farçon – 74 370 ARGONAY - pour la réalisation des prestations relatives au marché n°2024-03 la Mission de Maîtrise d'Œuvre - Action MA8, Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy pour un **montant total de 31 205 € HT (soit 37446 € TTC)**.

Durée du marché : 1 an à la date de signature du marché.

Article 2 :

D'avoir recourt pour le financement de ce marché aux fonds propres du Syndicat et aux aides du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,

Et DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets

Article 2 :

La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion au Comité Syndical et figurera au registre des délibérations.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Fait à Bassy, le 28/02/2024

Le Président,

Jean-Yves MÂCHARD